

Les élu·e·s de l'opposition

Fontenay-aux-Roses, le 25 mai 2023

Communiqué de presse

Censure d'œuvres d'une artiste à la médiathèque de Fontenay-aux-Roses

Une semaine avant le vernissage de l'exposition « Lignes de Vie » à la médiathèque de Fontenay-aux-Roses, 4 œuvres d'artistes ont été décrochées, sans recueillir le consentement de l'artiste. Ces photographies respectaient pourtant la législation et représentaient des manifestants contre la réforme des retraites et des femmes luttant en Iran pour leurs droits. Les élus de l'opposition de Fontenay-aux-Roses dénoncent cette atteinte à liberté d'expression et à la liberté de création d'une artiste Fontenaisienne.

L'exposition « Lignes de vie » à la médiathèque de Fontenay-aux-Roses du 13 mai au 18 juin s'articule autour des photographies de Valeyrie Durant, des sculptures de Priscille Amunzatéguy alias Multi, et Sophie Laurent Lazinier alias Solaulaz.

Les premiers jours du 13 mai au 19 mai 2023 ont été exposées des sculptures et des photographies de concert, de danse et aussi de manifestations dont « femme, vie , liberté », « Point de vue », « 49,3, what else ? » de Valeyrie Durant.



Le samedi 20 mai, ces photos n'étaient plus exposées.



Astrid Brobecker, qui avait vu ces photographies le dimanche précédent a écrit à Laurent Vastel, maire de Fontenay-aux-Roses pour lui dire que si ce décrochage perdurait, il s'agirait d'une atteinte à la liberté d'expression et de création de l'artiste, Valeyrie Durant, et que ces photos ne peuvent choquer le public puisque ce sont des photos de manifestations contre la réforme des retraites ou pour le droit des femmes en Iran. Elle a donc demandé au maire de tout mettre en œuvre pour que ces quatre photographies décrochées soient exposées dans un délai rapide. Elle n'a reçu aucune réponse et à ce jour, jour de vernissage et une semaine après le décrochage : ces photographies ne sont définitivement plus exposées.

L'expression artistique est protégée par la loi, la loi du 7 juillet 2016, relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, qui affirme que « la création artistique est libre ». Ces photos ne contreviennent à aucune loi française. Nous considérons qu'il s'agit d'une censure.

Nous dénonçons vivement cette pratique qui relève de la censure et en tant qu'élues et élus de la République, envisageons d'en référer à la justice.

Astrid Brobecker, Pierre Kathola, Sonia Gouja, Pauline Le Fur, Gilles Mergy, Maxime Messier, Jean-Yves Sommier